

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

« BERCEAU MAGIQUE x EASYPARA x YOOJI x FAIREPARTERIE : Gagnez votre coffret de naissance d'une valeur de 400€ »

GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT

Article 1 : Société organisatrice

MEGARA - BERCEAU MAGIQUE, SAS au capital de 150 000 euros, dont le siège social est 108 rue d'Ollioules 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 450 289 202 (ci-après dénommée « BERCEAU MAGIQUE »).

Organise en partenariat avec :

EASYPARA, SAS au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 47-49 Promenade Corniglion Molinier / 47 boulevard René Cassin, 06200 NICE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 499 531 457 (ci-après dénommée « EASYPARA »).

YOOJI, SAS au capital de 6 583 516 €, dont le siège social est Agropole Entreprises, 47310 Estillac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Agen sous le numéro 753 718 923 (ci-après dénommée « YOOJI »).

FAIREPARTERIE, groupe franco-allemand DIE KARTENMACHEREI GMBH, dont le siège social est situé Friedrichshafener Straße 5 - 82205 Gilching, Allemagne, immatriculée en France sous le numéro SIREN 808 385 694, code NAF 4791B – Vente à distance sur catalogue spécialisé, personne morale de droit étranger non immatriculée au RCS (ci-après dénommée « FAIREPARTERIE »)

Du 01/09/2025 08:00:00 au 31/01/26 23:59:59, heure de Paris, une opération entièrement gratuite et sans obligation d'achat intitulée « BERCEAU MAGIQUE x EASYPARA x YOOJI x FAIREPARTERIE » : Gagnez votre coffret de naissance d'une valeur de 400€ » (ci-après dénommé « l'Opération ») accessible sur Internet à l'adresse suivante :

<https://blog.berceaumagique.com/concours-coffret-naissance/> (ci-après dénommée le « Site »). Les modalités de participation à l'Opération sont décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »).

Article 2 : Conditions générales de participation

La participation à l'Opération est ouverte gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne physique majeure disposant d'un accès internet, d'une adresse de courrier électronique et domiciliée en France métropolitaine (ci-après dénommé le « Participant »), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de BERCEAU MAGIQUE, EASYPARA, YOOJI et FAIREPARTERIE ainsi que de leur famille, leurs concubins, et d'une façon générale des sociétés et/ou personnes participant directement ou indirectement à la promotion et/ou la réalisation de l'Opération.

Les informations fournies par les Participants seront utilisées conformément à l'article 8 des présentes.

Article 3 : Acceptation du Règlement

La participation à l'Opération implique une attitude loyale de la part de chaque Participant ainsi que l'acceptation expresse et sans réserve par le Participant du Règlement dont il reconnaît avoir pris connaissance avant sa participation à l'Opération, du principe de l'Opération, des

Conditions Générales d'Utilisation du Site et des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc....) et de leur respect.

Toute manœuvre visant à contourner le Règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres Participants et de manière plus générale tout comportement frauduleux (y compris tentative de fraude et/ou tricherie) et/ou contraire au Règlement, entraîne immédiatement et irrévocablement l'annulation de la participation à l'Opération du Participant contrevenant et l'annulation, le cas échéant, de l'attribution de la Dotation si le Participant en a gagné une, sans préjudice des éventuelles indemnités que BERCEAU MAGIQUE, EASYPARA, YOOJI et FAIREPARTERIE seraient en droit de réclamer.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque ne respecterait les présentes dispositions.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler l'Opération s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des Gagnants.

Conditions Générales d'Utilisation du Site et des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc....) et de leur respect.

Toute manœuvre visant à contourner le Règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres Participants et de manière plus générale tout comportement frauduleux (y compris tentative de fraude et/ou tricherie) et/ou contraire au Règlement, entraîne immédiatement et irrévocablement l'annulation de la participation à l'Opération du Participant contrevenant et l'annulation, le cas échéant, de l'attribution de la Dotation si le Participant en a gagné une, sans préjudice des éventuelles indemnités que BERCEAU MAGIQUE, EASYPARA, YOOJI et FAIREPARTERIE seraient en droit de réclamer.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque ne respecterait les présentes dispositions.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler l'Opération s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des Gagnants.

Article 4 : Principes et modalités de l'Opération

Le Participant se rend sur le Site et prend connaissance du Règlement via un lien présent sur la page.

Le Participant valide son inscription en remplissant entièrement et correctement l'ensemble des champs du formulaire de renseignements indiqués comme étant obligatoires (nom, prénom, adresse email) pour que son inscription au tirage au sort soit validée.

Le Participant devra alors cliquer sur le bouton « Je valide ma participation » afin de finaliser son inscription à l'Opération et ainsi participer au tirage au sort parmi l'ensemble des Participants.

Toute participation via un autre mode de communication (mail, voie postale, message Instagram, etc.) ne sera pas prise en compte dans le cadre de l'Opération.

Il est rigoureusement interdit pour un même Participant (même nom, même prénom, même date de naissance et pays de résidence) de participer à l'Opération avec plusieurs adresses email ou à partir de l'adresse email d'une autre personne, ou plus généralement, par tout autre moyen visant à permettre à une même personne de participer plusieurs fois à l'Opération. En cas de participations multiples par un même Participant, sa participation à l'Opération sera, immédiatement et de plein droit, annulée.

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité et s'engage à pouvoir en justifier à tout moment. À ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire pour établir que le Participant remplit bien les conditions de participation imposées par le Règlement. Tout Participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 (huit) jours calendaires à compter de la demande sera considéré comme renonçant à sa participation et, le cas échéant, à la Dotation obtenue, sans qu'il ne puisse causer grief à la Société Organisatrice.

Aucune participation non conforme, (i.e. dont les coordonnées seront inexactes et/ou incomplètes) ne sera prise en compte. Toute non-conformité entraînera la nullité de plein droit de la participation.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité dans le cas où les coordonnées qui lui aurait été fournies par le Participant se révéleraient erronées ou incorrectes.

Tout Participant ne respectant pas les conditions posées par le présent article et plus généralement, les conditions posées par le Règlement, verra immédiatement et de plein droit sa participation à l'Opération annulée.

Article 5 : Désignation du Gagnant

À l'issue de chaque période mensuelle de l'Opération, une (1) personne sera tirée au sort parmi l'ensemble des Participants ayant valablement participé au cours du mois concerné (ci-après le « Gagnant »).

Le tirage au sort sera effectué par la société Berceau Magique au plus tard le dernier jour ouvré du mois.

Article 6 : Description et obtention des dotations

Les gagnants se verront attribuer un bon d'achat BERCEAU MAGIQUE, un bon d'achat EASYPARA, un bon d'achat YOOJI et un bon d'achat FAIREPARTERIE (ci-après dénommées ensemble la « Dotation ») d'une valeur commerciale totale de **quatre cents euros (400€) TTC** dont le détail est le suivant :

- Un bon d'achat BERCEAU MAGIQUE d'une valeur de cent euros (100€). Le bon d'achat Berceau magique est valable un (1) an à partir de sa date d'émission et vous permet de régler vos achats uniquement sur le site internet www.berceaumagique.com. Il est fractionnable, cumulable avec toute autre opération promotionnelle en cours au moment de son utilisation, mais il est non échangeable et non remboursable. Peut être complété par un autre moyen de paiement. Le client devra bénéficier d'un compte client Berceau magique pour pouvoir créditer sa cagnotte de la valeur de son bon d'achat et l'utiliser. Le bon d'achat doit être ajouté à la rubrique « Mes bons d'achat » du compte client. Le client peut utiliser sa cagnotte Berceau magique à l'étape paiement de sa commande. Si la commande excède le montant total de sa cagnotte le client devra donc compléter avec le moyen de paiement de son choix. Si au contraire le montant total de la commande est inférieur au montant de la cagnotte, cette dernière ne sera débitée que du montant de la commande du client. Ce moyen de paiement n'est pas accepté pour régler vos commandes de participation à des listes cadeaux (en tant qu'offreur) et lors du règlement de cartes cadeaux. Pour plus d'informations, contactez le Service clients Berceau magique au 04 26 03 04 40, du lundi au vendredi de 9h à 18h.

ET

- Un bon d'achat EASYPARA d'une valeur de cent euros (100€). Le bon d'achat Easypara est valable un (1) an à partir de sa date d'émission et vous permet de régler vos achats uniquement sur le site internet www.easypara.fr.

ET

- Un bon d'achat YOOJI d'une valeur de cent euros (100€). Le bon d'achat YOOJI est valable un (1) an à partir de sa date d'émission et vous permet de régler vos achats uniquement sur le site internet www.yooji.fr/fr-fr/.

ET

- Un bon d'achat FAIREPARTERIE d'une valeur de cent euros (100€). Le bon d'achat FAIREPARTERIE est valable un (1) an à partir de sa date de remise et vous permet de régler vos achats uniquement sur le site internet www.faireparterie.fr. Ce bon est utilisable en une seule fois.

La valeur de la Dotation est déterminée au moment de la rédaction du Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation de la part d'aucun Gagnant quant à leur évaluation auprès de la Société Organisatrice.

La Dotation est strictement nominative, non cessible et le transfert de son bénéfice à une tierce personne est exclu.

La Dotation ne pourra être ni reprise ni échangée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier par la Société Organisatrice ni par EASYPARA, ni par YOOJI, ni par FAIREPARTERIE. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation ni contestation d'aucune sorte.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer ou modifier, à tout moment et sans préavis, tout ou partie des éléments composant la Dotation. Toute modification fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification aux Participants.

Dans les cas où la Dotation ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice ou de EASYPARA ou de YOOJI, ou de FAIREPARTERIE, la Société Organisatrice s'engage à remplacer la Dotation par une dotation de valeur équivalente.

La Société Organisatrice, EASYPARA, YOOJI ainsi que FAIREPARTERIE contacteront chacun indépendamment les gagnants par courrier électronique au plus tard quinze (15) jours à compter de la réalisation du tirage au sort conformément à l'article 5 ci-dessus. Ce courrier électronique indiquera les modalités de remise de la Dotation auxquelles chaque gagnant devra se conformer pour en bénéficier.

Il est de la seule responsabilité du Gagnant d'avoir renseigné une adresse email valide et de vérifier régulièrement le contenu de sa boîte de réception (y compris les espaces SPAM, PROMOTIONS ou RESEAUX SOCIAUX, ou tout autre espace proposé par le fournisseur de boîte email du Gagnant) afin de prendre connaissance et répondre en temps utile aux sollicitations de la Société Organisatrice, d'EASYPARA, de YOOJI et de FAIREPARTERIE. En aucun cas la responsabilité de BERCEAU MAGIQUE (ni celle d'EASYPARA, ni celle de YOOJI et ni celle de FAIREPARTERIE) ne saurait être recherchée si les gagnants ne prenaient pas connaissance d'un de leurs courriers électroniques en temps utile.

Dans le cas où un gagnant serait injoignable ou ne suivrait pas les instructions de la Société Organisatrice ou d'EASYPARA, ou de YOOJI et ou de FAIREPARTERIE, afin que sa Dotation puisse lui être remise, celle-ci sera définitivement perdue.

Le bon d'achat de BERCEAU MAGIQUE sera transmis à chaque Gagnant par voie électronique (le bon d'achat étant lui-même sous format dématérialisé). Le bon d'achat d'EASYPARA sera transmis à chaque Gagnant par voie électronique (le bon d'achat étant lui-même sous format dématérialisé). Le bon d'achat de YOOJI sera transmis à chaque Gagnant par voie électronique (le bon d'achat étant lui-même sous format dématérialisé). Le bon d'achat de FAIREPARTERIE sera transmis à chaque Gagnant par voie électronique (le bon d'achat étant lui-même sous format dématérialisé).

Dans cette perspective, chaque gagnant autorise toutes vérifications concernant leur identité, et leur adresse mail. Il est à ce titre de la seule responsabilité de chaque Gagnant de fournir à la Société Organisatrice, à EASYPARA, à YOOJI et à FAIREPARTERIE l'ensemble des informations nécessaires à la remise de la Dotation (adresse électronique exacte notamment).

En aucun cas, la Société Organisatrice, EASYPARA, YOOJI et FAIREPARTERIE ne pourront être tenues responsables du délai de mise à disposition de la Dotation ainsi qu'en cas d'impossibilité pour les gagnants de bénéficier de sa Dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice, d'EASYPARA, de YOOJI et de FAIREPARTERIE. Notamment, la Société Organisatrice, EASYPARA, YOOJI et FAIREPARTERIE ne pourront en aucun cas être tenues responsables en cas de perte et/ou détérioration de la Dotation lors de son envoi postal et/ou électronique, sauf si cette perte ou détérioration est due à la faute directe de la Société Organisatrice ou d'EASYPARA ou de YOOJI ou de FAIREPARTERIE, et plus généralement si l'un des gagnants ne reçoit pas sa Dotation.

D'une manière générale, la Société Organisatrice, EASYPARA, YOOJI et FAIREPARTERIE ne pourront en aucun cas être inquiétés en cas de problèmes rencontrés dans le cadre de la remise de chacune des Dotations.

Sans préjudice de toute action judiciaire, ni la Société Organisatrice, ni EASYPARA, ni YOOJI, ni FAIREPARTERIE ne sont tenues de faire bénéficier, l'un des Gagnants d'une quelconque Dotation si l'un de ces derniers a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat de l'Opération ou ne s'est pas conformé au présent Règlement.

Article 7 : Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel, communiquées par les Participants, sont collectées dans le cadre de l'Opération par BERCEAU MAGIQUE font l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice, responsable des traitements qu'elles réalisent respectivement, à savoir :

- Pour la Société Organisatrice : enregistrer les participations, faire procéder au tirage au sort, informer les Gagnants du résultat de l'Opération, obtenir l'ensemble des éléments nécessaires à la livraison de la Dotation et adresser les bons d'achat au Gagnant ;

Le fait de ne pas fournir les données personnelles aura comme conséquence pour le Participant, de ne pas pouvoir participer à l'Opération.

Sous réserve que le Participant ait fourni son consentement préalable et exprès, la Société Organisatrice pourra émettre des e-mails au Participant à des fins commerciales et/ou de communication (gestion des clients et prospection).

Les données personnelles concernant votre grossesse et vos enfants, sont facultatives. La transmission de celles-ci nous permettra d'enrichir votre compte client et de vous proposer des services plus personnalisés.

Sous réserve que le Participant ait fourni son consentement préalable et exprès à « *recevoir des offres exclusives, bons plans et conseils des partenaires de Berceau magique (Faireparterie, Easypara et Yooji)* » en ayant coché proactivement la case dédiée,

la Société Organisatrice transmettra à EASYPARA, YOOJI et FAIREPARTERIE les données personnelles recueillies dans le cadre de l'Opération (à l'exception des données facultatives concernant votre grossesse et vos enfants) à des fins commerciales et/ou de communication (notamment pour l'envoi d'e-mails).

Dans le cadre du transfert de données à caractère personnel susmentionné, EASYPARA, YOOJI et FAIREPARTERIE seront qualifiés de « Tiers » au sens de l'article 4 du RGPD. EASYPARA, YOOJI et FAIREPARTERIE acquerront la qualité de « Responsable de traitement » distincts et autonomes au sens de l'article 4 du RGPD à réception des données à caractère personnel transmises par la Société Organisatrice.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016-679 du 27 avril 2016, les Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de leurs données qu'ils ont fournies à BERCEAU MAGIQUE.

Si les Participants souhaitent exercer leurs droits, il convient d'adresser une demande en précisant leurs nom, prénom, adresse :

Pour BERCEAU MAGIQUE :

- Par e-mail : rgpd@megara.fr

Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles :
<https://www.berceaumagique.com/protection-des-donnees.html>

Pour EASYPARA :

- Par e-mail : donneespersonnelles@easyparapharmacie.com

Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles :
<https://www.easypara.fr/protection-donneespersonnelles.html>

Pour YOOJI :

- Par e-mail : bonjour@yooji.fr

Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles :
<https://www.yooji.fr/fr-fr/politique-de-confidentialite/>

Pour FAIREPARTERIE :

- Par e-mail : service@faireparterie.fr

Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles :

<https://www.faireparterie.fr/donnees-personnelles>

Article 8 : Propriété intellectuelle de la Société Organisatrice

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant l'Opération, en ce compris le présent Règlement sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs appartenant à la Société Organisatrice et/ou à EASYPARA et/ou à YOOJI et/ou à FAIREPARTERIE et notamment reproduits sur le Site ou sur tout autre élément lié à l'Opération sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice et/ou d'EASYPARA et/ou de YOOJI et/ ou de FAIREPARTERIE et sont protégés à ce titre par des droits de propriété intellectuelle dans le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible notamment de sanctions pénales.

Article 9 : Responsabilité

Le mode de délivrance des Dotations s'effectuera sous la responsabilité de la Société Organisatrice pour le bon d'achat de BERCEAU MAGIQUE, de EASYPARA, de YOOJI et de FAIREPARTERIE.

Toutefois leur responsabilité ne saurait être encourue si un Participant :

- subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, panne EDF, incident serveur, déconnexion accidentelle...),
- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir la Dotation éventuellement attribuée.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée de l'Opération, de reporter la date du tirage au sort et, plus généralement, d'en modifier les conditions sans que les Participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les Participants par tout moyen approprié. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La participation à l'Opération via le Site implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par ce réseau et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques de dysfonctionnement, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice, ni EASYPARA, ni YOOJI, ni FAIREPARTERIE ne peuvent être tenues pour responsable si l'accès à l'Opération est temporairement suspendu pour des raisons de mise à jour ou de maintenance.

La Société Organisatrice, EASYPARA, YOOJI, FAIREPARTERIE informent que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elles ne sauraient être tenue pour responsables d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

En conséquence, ni la Société Organisatrice, ni EASYPARA, ni YOOJI, ni FAIREPARTERIE ne sauraient en aucune circonstance être tenue responsables, sans que cette liste soit limitative :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement de l'Opération ;
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- Des problèmes d'acheminement ;
- Du dysfonctionnement de tout logiciel ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature (état de la ligne, panne EDF, incident serveur, déconnexion accidentelle, etc.), ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'Opération, de bénéficier de son éventuelle Dotation ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Ni la Société Organisatrice, ni EASYPARA, ni YOOJI, ni FAIREPARTERIE ne pourront être tenues responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des Dotations aux Gagnants.

Il est de la seule responsabilité de chaque Participant de disposer d'une adresse email valide pendant toute la durée de l'Opération et au moins trente (30) jours calendaires après sa fin afin de permettre à la Société Organisatrice, à EASYPARA, à YOOJI, à FAIREPARTERIE le cas échéant, de prendre contact avec lui pour l'attribution de la Dotation.

Il est précisé que ni la Société Organisatrice, ni EASYPARA, ni YOOJI, ni FAIREPARTERIE ne peuvent être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion au Site et la participation à l'Opération de toute personne se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice, EASYPARA, YOOJI, FAIREPARTERIE peuvent se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par elle, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation du Site.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituant des preuves utiles sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 10 : Modification du Règlement

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent Règlement et notamment les règles de l'Opération et la Dotation attribuée, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet, et de la politique commerciale de la Société organisatrice.

Article 11 : Litiges

Toutes questions d'application ou d'interprétation du Règlement ou toutes questions imprévues qui viendraient à se poser, seront tranchées souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice.

Le Règlement et l'Opération sont soumis à la loi Française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française.

Tout litige né à l'occasion de l'Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de PARIS.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du Règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même et toutes ses autres clauses conserveraient leur force et leur portée.